

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil municipal du 22 juillet 2025 à 18 h 00

Étaient présents : Mmes POINOT-RIVIERE Annie, DUPEU Brigitte, M. DUCORROY Joël, Mmes PENOT Delphine, Mme ROUAULT Murielle, M. Olivier PROUST, Mmes COSSET Séverine, DUBOIS Christine, VILLOING-THIERRY Joëlle, M. RIFFAUD Denis ;

Étaient excusées : Mme NAUD Véronique qui a donné pouvoir à Mme Murielle ROUAULT, Mme TESSIER Céline ;

Était absent : M. GAUTIER Thierry ;

Secrétaire de séance : Mme DUPEU Brigitte ;

Ordre du Jour

1. Présentation et vote du procès-verbal de la séance du 30 juin 2025.
2. Dénomination de rues de la commune dans le cadre de l'obligation de paraître dans la base adresse nationale : 4 lieux non conformes
3. Conseil communautaire : composition de l'assemblée communautaire après le renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026
4. Examen d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner :
A Parangay, parcelle N° 309, 310 et 311 section F d'une contenance totale de 39 a 36 ca
5. Examen de devis de travaux sur les bâtiments communaux :
 - Réfection de la charpente du 3 route de Saint Félix à Bernay
6. Questions diverses, informations, dont :
Annonce coupure d'électricité
Information sur la pré-sélection de notre commune quant à la fermeture du réseau de téléphonie « cuivre » pour 2029

Madame le Maire annonce que le devis du point n°5 n'a pas été reçu.

1. Présentation et vote du procès-verbal de la séance du 30 juin 2025 :

Madame le Maire fait une relecture rapide du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 juin 2025. Madame ROUAULT signale qu'il y a une faute d'orthographe à son prénom, Madame le Maire informe que celle-ci sera corrigée.

Le procès-verbal est approuvé moins 2 abstentions.

18 h 07 Arrivée de Mr Denis Riffaud et Mme Christine Dubois.

2. Dénomination de rues de la commune dans le cadre de l'obligation de paraître dans la base adresse nationale : 4 lieux non conformes :

Madame le Maire explique que dans l'obligation d'inscription dans la base adresse nationale, ceci nous conduit à donner des noms de rues sur 4 lieux de notre commune non répertoriés.

Les rues concernées sont :

- La Tuilerie,
- Les Mottis, le hameau de Treuil-Mureau,
- Malveau,
- Sauvaget.

Les propositions ont été les suivantes :

Pour la Tuilerie, rue de la Tuilerie.

Pour les Mottis, rue des Mottis.

Pour Sauvaget vers Malveau , rue de Malveau

Pour Sauvaget direction Ligueuil, Madame DUBOIS avait fait un sondage auprès des habitants. Celui ayant été nommé majoritairement est rue de la Verdonnière.

Après discussion, Ces noms de rues sont adoptés par le conseil pour une publication sur base adresse national.

3. Conseil communautaire : composition de l'Assemblée communautaire après le renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026 :

En 2026, le renouvellement des conseils municipaux entraînera celui des conseils communautaires. La commune de Bernay-Saint-Martin a été recensé par la Communauté Vals de Saintonge avec 761 habitants. Même si à ce jour, la commune compte davantage d'habitants, cela ne changera en rien le nombre de sièges à définir. Un seul délégué communautaire devra être désigné pour la commune.

Après délibération, le conseil vote à l'unanimité des présents la règle d'accord du droit commun.

4. Examen d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner :

Madame le Maire présente au conseil municipal une DIA concernant un bien pour lequel, en raison de la situation au regard du Plan local d'Urbanisme et de la délibération du Conseil Municipal en date du 28 février 2024, le droit de préemption de la commune est applicable :

A Parançay, parcelle N° 309, 310 et 311 section F d'une contenance totale de 39 a 36 ca

Pour ce bien, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de ne pas faire usage du droit de préemption.

5. Examen de devis de travaux sur les bâtiments communaux :

- a. Réfection de la charpente du 3 route de Saint Félix à Bernay :

La commune a reçu deux devis.

Le premier devis de l'Entreprise Sarl CC Maçonnerie consiste à changer uniquement les parties à remplacer en bois d'epicéa pour un montant de 9 900 € TTC.

Le deuxième devis de l'Entreprise Berthonnaud, serait pour une pose complète de la charpente en lamellé collé pour un montant de 9 895, 77 € TTC.

Le troisième devis n'ayant pas été reçu, Madame le Maire se demande s'il ne serait pas plus opportun d'attendre celui-ci et de prendre une décision au prochain conseil. Monsieur RIFFAUD pense qu'il faudrait attendre le troisième devis, Madame DUBOIS est d'accord avec cette idée, de plus la commune a fait aussi appel à un ancien artisan charpentier de la commune afin qu'il donne son point de vue. Le conseil prendra donc une décision en septembre.

6. Questions diverses, informations, dont :

Annonce coupure d'électricité :

Enedis a envoyé par courrier l'annonce d'une coupure d'électricité pour le mardi 29 juillet 2025 de 13h 45 à 16h45.

Information sur la pré-sélection de notre commune quant à la fermeture du réseau de téléphonie « cuivre » pour 2029 :

La commune est en pré-sélection concernant la perte du réseau téléphonie en cuivre. La concertation se termine fin 2025. Tous les habitants ne sont peut-être pas informés de ce

dispositif. Il serait bon que les élus en parlent autour d'eux car d'ici 2029, plus aucune autre ligne téléphonique ne sera en fonction.

Restos du cœur :

Madame le Maire a eu un entretien avec le responsable local des « restos du cœur » concernant un projet d'antenne mobile qui pourrait être mis en place sur la commune. Ce dispositif fonctionne déjà sur d'autres communes.

Une présentation de ce projet serait faite aux élus si ceux-ci étaient favorables à l'idée. Celui-ci limiterait les déplacements des bénéficiaires. Le seul besoin est une salle pour la distribution des repas et une prise électrique pour le véhicule. Il est évoqué la petite salle de la salle polyvalente. Madame PENOT pense que la salle des associations situé rue du presbytère serait plus adaptée pour le côté discrétion. Madame ROUAULT évoque le fait de davantage de passages côté salle des associations. Le choix de la salle sera vu ultérieurement avec le responsable de l'association. La tournée pourrait commencer en octobre. Le conseil est en accord avec ce projet.

Feu d'artifice :

Le feu d'artifice ayant dû être annulé le 13 juillet 2025, le conseil propose de le reporter au 30 août 2025 afin de fêter la fin de l'été en faisant également appel à des food truck de manière à ce que la soirée soit plus animée. Mme DUPEU se charge d'en contacter.

Décès :

Monsieur PROUST demande « Les habitants ne peuvent-ils pas être informé lors d'un décès ? ». Madame le Maire explique que ceci nécessite obligatoirement, en amont, l'accord des familles. Seuls les élus pourraient avoir l'information par la mairie.

Nouveaux noms de rues de la commune :

Demande de Madame DUBOIS « Les habitants seront ils informés par la décision en point 2 de l'ordre du jour ? » Oui, la mairie les en informera. Les plaques de rues seront commandées et des certificats de numérotage délivrés.

La séance est levée à 19h10

Prochaine séance le mardi 09 septembre à 19h30